

L'association Vaincre les Maladies Lysosomales (VML) lance son appel à projets 2023  
« maladies lysosomales » dont l'objectif est de soutenir la recherche dans les domaines suivants :

- 1/ Thérapies Génique et Cellulaire pour les maladies lysosomales. Toutes approches de biothérapies innovantes agissant indirectement sur les gènes pourront être considérées.
- 2/ Autres approches thérapeutiques pour les maladies lysosomales.
- 3/ Compréhension des mécanismes physiopathologiques des maladies lysosomales.
- 4/ Amélioration des soins et de la qualité de vie des patients au quotidien

### Les financements sont octroyés pour une seule année et attribués sous forme :

- **d'aides aux équipes** (subvention de fonctionnement, gratification M2, pas de salaire) pour un projet donné. Les équipes étrangères peuvent déposer des demandes, néanmoins les collaborations avec des équipes françaises seront appréciées.
- **de contrats à durée déterminée d'un an maximum** (établis par convention avec les organismes d'accueil), à des étudiants pour un financement de fin de thèse (financement de liaison) ou à de jeunes post-doctorants (cliniciens ou scientifiques, 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année post-doctorale).

Seuls les projets en lien direct avec une pathologie lysosomale héréditaire seront considérés. Une attention particulière sera portée aux projets émergents et/ou concernant les maladies lysosomales bénéficiant actuellement de peu de recherches.

Deux à trois dossiers pourront être soutenus pour des montants compris entre 10 000 et 35 000 euros (ajustable pour les étudiants en CDD selon grille salariale de l'organisme d'accueil).

### Procédure et calendrier

Les projets seront sélectionnés en deux étapes.

1- Les candidats feront parvenir à VML une lettre d'intention de 2 pages maximum, rédigée en français (anglais possible pour les équipes étrangères), présentant :

- ✓ un résumé du projet scientifique,
- ✓ la composition de l'équipe et son implantation,
- ✓ une liste de 5 publications récentes,
- ✓ le montant du budget demandé et sa répartition (s'il s'agit d'une demande de subvention de fonctionnement),
- ✓ La thématique dans laquelle le projet s'inscrit.

Les lettres d'intention devront être envoyées par e-mail à [scientifique@vml-asso.org](mailto:scientifique@vml-asso.org) **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023.**

Les projets seront étudiés par le Conseil Scientifique de VML. Les résultats de cette première sélection seront communiqués par e-mail au plus tard le 13 mars 2023.

2- Les candidats sélectionnés devront remplir un dossier complet et détaillé correspondant au type de demande (subvention ou financement de liaison/fin de thèse de doctorants ou de jeunes post-doctorants). La rédaction du projet doit être faite en anglais afin de permettre une évaluation par des experts internationaux.

Les dossiers seront à retourner par e-mail et courrier (1 exemplaire papier signé) **au plus tard le 16 avril 2023.**

Les projets seront discutés et notés par le Conseil Scientifique de VML. La validation du financement sera entérinée par le Conseil d'Administration.

Les résultats de cette seconde sélection seront communiqués aux demandeurs fin septembre 2023.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter VML par courrier (adresse ci-dessous)  
Tél : +33 (0)1 69 75 40 36 - Fax : +33 (0)1 60 11 15 83 - e-mail : [scientifique@vml-asso.org](mailto:scientifique@vml-asso.org),

Stéphane ANTOLIN  
Président de VML

Docteur Catherine CAILLAUD  
Co-Présidente du Conseil Médical et Scientifique